



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 15 JANVIER 2018 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**
- 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 18 DÉCEMBRE 2017**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2017
 - 7.2. Mont-Foster – Suivi
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1. Approbation des comptes et transferts
 - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. Formation adjointe administrative
 - 8.4. BMO – Convention
 - 8.5. BMO – Entente annuelle – Frais de service
- 9. VOIRIE**
 - 9.1. Abat-poussière - UMQ
- 10. ENVIRONNEMENT**
 - 10.1. Emplois d'été Canada
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 12. VARIA**
 - 12.1. Pacte Brome-Missisquoi - Représentants
 - 12.2. Fête des voisins
 - 12.3. Appui pour le maintien de l'offre publique en hébergement et soins de longue durée à Waterloo
- 13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.



Monsieur le maire s'adresse aux personnes présentes. Une copie de son allocution est jointe au procès-verbal. Il souhaite à monsieur Jean-Pierre Pouliot, au nom de tous les gens de Bolton-Ouest, ses condoléances pour le décès de sa belle-sœur. Il informe également les personnes présentes que notre policier parrain n'est pas disponible ce soir.

n°001-0118

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en ajoutant le point suivant :

12.4 Sentiers

Adoptée à l'unanimité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à la loi, le directeur général dépose un procès-verbal de correction et le document modifié afin de corriger une erreur apparente à la simple lecture du document soumis.

n°002-0118

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 13 ET 18 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter les procès-verbaux des 13 et 18 décembre 2017 (version française seulement).

Adoptée à l'unanimité

6. CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à déposer.

7. URBANISME

7.1. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 4 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en décembre 2017.



- Coût total des permis : 522\$.
- Valeur des travaux effectués : 13 000\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - 1 tournée d'inspection

Aucune infraction notée

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7.2 MONT FOSTER - SUIVI

Monsieur le maire fait un suivi du dossier du Mont Foster.

8. ADMINISTRATION

n°003-0118

8.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 30 novembre 2017	284 616,90 \$
Balance de fermeture au 31 décembre 2017	139 218,38 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 15 décembre 2018 au montant de 157 744,12 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

8.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°004-0118

8.3 FORMATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'autoriser l'adjointe administrative à participer à la formation Comptabilité et Finance municipale 101 de la COMAQ qui aura lieu les 1^{er} et 2 février prochain à Trois-Rivières ;
- de financer cette dépense de 785 \$ plus taxes et les frais de déplacement et d'hébergement (une nuitée) à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité



n°005-0118

8.4 BMO - CONVENTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu ce qui suit :

1. Que tous les chèques du compte Général de la Corporation soient signés au nom de celle-ci par Jacques Drolet ou Cedric Briggs avec Jean-François Grandmont (l'un ou l'autre d'entre eux (Jacques Drolet, Cedric Briggs) contresigné par Jean-François Grandmont, (chacun étant un « **Signataire Autorisé** »), est/sont autorisé(s) au nom de la Corporation à faire ce qui suit :
 - (a) négocier, déposer ou transférer à la Banque de Montréal (la « **Banque** ») (pour le compte de la Corporation uniquement) toute lettre de change, billet à ordre, chèque, instruction de paiement ou autre instrument négociable, et à des fins particulières endosser ces effets au nom de la Corporation (en apposant l'étampe de la Corporation ou autrement);
 - (b) concorder, régler, solder et certifier tous les livres et comptes de la Corporation avec Banque; et recevoir tous les chèques payés et coupons, les lettres de changes impayées et refusées et autres instruments négociables;
 - (c) obtenir la livraison de la Banque de toutes les valeurs mobilières, obligations et autres titres détenus en garde ou autrement par la Banque et d'en donner quittance valide et obligatoire.

ABROGATION DES RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES

2. QUE toute résolution ou tout règlement antérieur, selon le cas, relatif aux comptes désignés au paragraphe (A)1 ou aux opérations bancaires, dirigeants signataires, membres ou l'un des Signataires Autorisés, adopté par le Conseil, l'Assemblée, le Conseil d'administration ou autre corps dirigeant, selon le cas, de la Corporation et relatif aux comptes désignés au paragraphe (A)1 détenus auprès de la Banque avant la présente résolution est annulée.
3. QUE la présente résolution ou règlement, selon le cas, est irrévocable jusqu'à ce qu'une résolution abrogeant cette résolution ou un règlement modifiant ce règlement, selon le cas, soit adopté et qu'une copie certifiée soit remise à la Banque, à chaque succursale ou agence où la Corporation a un compte.

Adoptée à l'unanimité



n°006-0118

8.5 BMO - ENTENTE ANNUELLE - FRAIS DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- d'accepter l'offre de services bancaires de la BMO datée du 8 janvier 2018;
- de financer cette dépense basée sur des frais fixes de 35 \$ par mois à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

9 VOIRIE

n°007-0118

9.1 ABAT-POUSSIÈRE - UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;



- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

10 ENVIRONNEMENT

n°008-0118 10.1 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'autoriser le directeur général ou le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal à présenter une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche deux étudiants durant la période estivale.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le maire informe les personnes présentes que le fort ruissellement de vendredi dernier a entraîné des dommages au chemin Paramount et des débordements à certains endroits.

Les personnes ayant subits des dommages à leurs propriétés sont invités à le signaler à la Municipalité. Ils pourraient être admissibles à un programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique.

12. VARIA

n°009-0118 12.1 PACTE BROME-MISSISQUOI - REPRÉSENTANTS

IL EST PROPOSÉ par Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par Loren Allen et résolu de nommer les conseillers Robert Chartier et Gilles Asselin à titre de représentants de la Municipalité de Bolton-Ouest sur le



comité d'analyse du Pacte Brome-Missisquoi pour notre pôle. Que le maire puisse agir comme substitut sur ledit comité.

12.2 FÊTE DES VOISINS

Le maire invite les citoyens qui seraient intéressés à organiser la Fête des Voisins du samedi 11 août prochain, à donner leur nom à la réception de la Municipalité.

n°010-0118

12.3 APPUI POUR LE MAINTIEN DE L'OFFRE PUBLIQUE EN HÉBERGEMENT ET SOINS DE LONGUE DURÉE À WATERLOO

ATTENDU QUE le CHSLD Waterloo (pavillon Horace-Boivin) est un établissement public d'hébergement et de soins de longue durée qui dessert la population de plusieurs municipalités environnantes;

ATTENDU QU'il offre un milieu de vie à ses résidents qui permet aux familles et aux proches ainsi qu'aux communautés locales de créer des liens de solidarité favorisant le bénévolat et la participation citoyenne;

ATTENDU l'importance de maintenir des services de santé et des services sociaux de proximité pour les communautés de Waterloo et avoisinantes;

ATTENDU QUE le déménagement à Granby des résidents du pavillon Horace-Boivin de Waterloo nuira à la stabilité et à la sécurité dont ils ont besoin à cause de leur situation de vulnérabilité;

ATTENDU QUE ce déménagement occasionnera éventuellement des pertes d'emplois locaux ;

IL EST PROPOSÉ par Denis Vaillancourt, APPUYÉ par Robert Chartier et résolu :

- QUE la municipalité de Bolton-Ouest appuie les démarches entreprises par les résidents, les familles des résidents, les employés, les bénévoles du CHSLD Waterloo ainsi que les citoyens des municipalités de Waterloo, Shefford, Saint-Joachim-de-Shefford, Warden, Stukely-Sud, Roxton-Pond, Saint-Alphonse-de-Granby et environs visant à empêcher la fermeture du pavillon Horace-Boivin et à obtenir la mise à niveau des installations du pavillon ou la construction à Waterloo d'un nouveau pavillon ;
 - QU'une copie de cette résolution soit transmise à la haute direction du CIUSSS de l'Estrie ainsi qu'à nos députés provincial et fédéral.
-

n°011-0118

12.4 SENTIERS

Le conseiller Robert Chartier lance une invitation aux personnes présentes pour le projet Sentiers Nature Bolton-Ouest et dépose l'allocation suivante :

Dans l'élaboration du projet Sentiers Nature Bolton-Ouest, une des premières étapes est d'obtenir l'historique de tracés existants. Par exemple des chemins abandonnés utilisés lors de la colonisation, la piste du postier, etc. Nous cherchons aussi des points de vue panoramiques qui pourraient être mis en valeur par un sentier. Veuillez prendre note que tous les sentiers seront à usage non motorisé.

Nous faisons appel aux citoyens de Bolton-Ouest de partager leurs connaissances sur ces sujets pour prioriser le développement de notre



réseau de sentiers avec le moins d'impact sur l'environnement possible.

SVP, contactez le conseiller Robert Chartier si vous avez des informations à partager le plus tôt possible robertchartier@sympatico.ca

Une fois l'élaboration des options fait, des réunions de travail seront organisées auxquelles les citoyens seront invités à discuter les différents tracés potentiels

Nous tenons à vous remercier pour votre participation dans ce projet longuement souhaité.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°012-0118

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h09.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Jacques Drolet, Maire, atteste que ma signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Fait à Bolton-Ouest, ce 17 janvier 2018

Jacques Drolet, Maire